



ARRÊTÉ N° 2020 - 185

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2020**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39,

Vu le Décret n° 91.843 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine,

Considérant le nombre de recrutements d'Attachés de conservation du patrimoine Territoriaux intervenus en **2019** dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion (**1 en 2019 et 3 pour les années précédentes**) permettant **1 nomination** au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A en date du **10 septembre 2020**,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine territorial au titre de la promotion interne est établie comme suit :

1	JACOB Isabelle
---	-----------------------

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} octobre 2020**.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.